

## Demande d'accès à la plateforme d'assurance collective de la part de l'administrateur



### Demande d'accès à la plateforme par l'administrateur

Titulaire de la police

N° de la police

N° de la division

Nom du demandeur

#### Coordonnées aux fins de la facturation

Nom	Courriel	Lecture seule	Tous les accès
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### Autres utilisateurs

Nom	Courriel	Lecture seule	Tous les accès
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarque: Une adresse électronique est nécessaire pour que les utilisateurs puissent recevoir leur nom d'utilisateur et leur mot de passe temporaires.

### Entente concernant la plateforme

En contrepartie de l'octroi par Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie (« Assomption Vie ») de l'accès à la plateforme d'administration Web d'Assomption Vie (la « plateforme ») et de son utilisation aux personnes identifiées par le titulaire de la police ci-dessus (à titre individuel, un « utilisateur »), le titulaire de la police et chaque utilisateur conviennent par la présente de ce qui suit:

1. La présente entente, y compris les annexes et les appendices qui y sont joints, s'applique à toute police d'assurance collective émise par Assomption Vie au titulaire de la police, qu'elle ait été émise avant ou après la date d'entrée en vigueur de la présente entente.
2. Le titulaire de la police fournira par écrit à Assomption Vie une liste d'utilisateurs qu'il a autorisés à accéder à la plateforme dans le but d'administrer la police d'assurance collective susmentionnée (la « police d'assurance collective »), chacun de ces utilisateurs pouvant être un employé ou un agent du titulaire de la police, y compris, sans s'y limiter, des conseillers, des courtiers ou des tiers administrateurs, et devant avoir légitimement besoin d'accéder à la plateforme à ces fins. Le titulaire de la police tiendra cette liste à jour et indiquera pour chaque utilisateur si des restrictions d'accès s'appliquent, comme indiqué ci-dessus. Le titulaire de la police autorise par la présente Assomption Vie à donner aux utilisateurs l'accès aux services en ligne. Le titulaire de la police s'engage en outre à aviser immédiatement Assomption Vie par écrit si l'accès d'un utilisateur à la plateforme doit être résilié ou restreint. Assomption Vie se réserve le droit de refuser à un utilisateur l'accès à la plateforme.
3. Le titulaire de la police et les utilisateurs n'ont accès à la plateforme qu'aux fins de l'administration de la police d'assurance collective et n'utiliseront pas les informations obtenues par l'intermédiaire de la plateforme à d'autres fins. Le titulaire de la police est tenu de préserver la confidentialité des informations obtenues par l'intermédiaire de la plateforme et de faire en sorte que les utilisateurs la préservent également, et il est responsable de tout usage abusif ou de toute divulgation non autorisée par le titulaire de la police ou ses utilisateurs.

4. Le titulaire de la police autorise Assomption Vie à donner suite à toute instruction et à soumettre toute information fournie par les utilisateurs relativement à la police d'assurance collective. Le titulaire de la police reconnaît et accepte qu'Assomption Vie se fonde sur ces informations et les traite comme si elles avaient été fournies directement par le titulaire de la police, sans tenir compte de la nature de la relation entre l'utilisateur et le titulaire de la police.
5. Le titulaire de la police accepte toute responsabilité et convient qu'Assomption Vie ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'accès et de l'utilisation de la plateforme par les utilisateurs, y compris, mais sans s'y limiter, l'accès et l'utilisation non autorisés après qu'un utilisateur a terminé sa session, et de l'accès et de l'utilisation de la plateforme par toute autre personne utilisant le nom d'utilisateur ou le mot de passe d'un utilisateur.
6. Le titulaire de la police convient d'indemniser et de dégager de toute responsabilité Assomption Vie à l'égard de toute réclamation, toute perte, tout coût (y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques et les débours) et de tout dommage (y compris, mais sans s'y limiter, les dommages-intérêts punitifs, exemplaires et majorés) découlant de tout accès ou de toute utilisation par le titulaire de la police, les utilisateurs ou toute autre personne utilisant le nom d'utilisateur ou le mot de passe d'un utilisateur.
7. Le titulaire de la police accepte d'être lié par les modalités et conditions énoncées dans la section Mentions légales et Politique de la vie privée et par les modalités et conditions générales de la plateforme, telles que modifiées de temps à autre, et accepte que ces modalités et conditions s'appliquent à toute utilisation de la plateforme par les utilisateurs. Le titulaire de la police est responsable de toute violation de ces modalités et conditions par lui-même ou par tout utilisateur ou toute autre personne utilisant le nom d'utilisateur ou le mot de passe d'un utilisateur.
8. Le titulaire de la police ne peut en aucun cas céder la présente entente. Le droit du titulaire de la police ou de tout utilisateur d'accéder à la plateforme et de l'utiliser prend fin à la date de résiliation de la police d'assurance collective ou, si plusieurs polices d'assurance collectives ont été émises, à la date de résiliation de la dernière police d'assurance collective en vigueur. Assomption Vie se réserve également le droit de mettre fin en tout temps au droit d'accès et d'utilisation de la plateforme du titulaire de la police ou de tout utilisateur pendant qu'une police d'assurance collective est en vigueur. À toutes autres fins, la présente entente demeure en vigueur après la résiliation du droit du titulaire de la police et de l'utilisateur d'accéder à la plateforme et de l'utiliser, ainsi qu'après la résiliation d'une police d'assurance collective.
9. Le titulaire de la police s'engage à respecter et à faire respecter par les utilisateurs toutes les lois applicables, y compris les lois régissant l'utilisation des renseignements personnels.
10. La présente entente entrera en vigueur à la première des deux dates suivantes : la date à laquelle le titulaire de la police ou tout utilisateur se voit accorder l'accès à la plateforme ou la date à laquelle Assomption Vie reçoit une entente signée.
11. Le titulaire de la police reconnaît que le site Web d'Assomption Vie peut connaître des difficultés techniques de temps à autre, rendant ainsi l'accès à la plateforme temporairement impossible. Le titulaire de la police reconnaît et accepte que malgré tous les efforts raisonnables d'Assomption Vie pour assurer l'exactitude de l'information fournie par l'entremise de sa plateforme, des erreurs peuvent survenir à l'occasion. Le titulaire de la police s'engage donc à vérifier l'exactitude de ces informations en temps opportun.
12. Le titulaire de la police reconnaît et accepte de conserver et de fournir, au besoin, tous les documents originaux à l'appui des renseignements fournis ou traités par l'entremise du site Web d'Assomption Vie.

**AVIS AU TITULAIRE DE LA POLICE :** Il est à noter que si le titulaire de la police accorde l'accès à un utilisateur qui n'est pas un employé du titulaire de la police, le titulaire de la police demeure responsable des actions de cet utilisateur en vertu de la présente entente. Assomption Vie n'assume aucune responsabilité pour les actions des tiers autorisés à accéder à la plateforme en tant qu'utilisateur par le titulaire de la police.

**Acceptée et signée par un signataire autorisé du titulaire de la police :**

X

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date (JJ/MM/AAAA)

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie